

SMAEP DAMONA



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Année 2023 au titre de l'année 2022

RAPPORT VERSION 1

Juin 2023



Table des matières

1	INTRODUCTION.....	3
2	ANALYSE TECHNIQUE.....	4
	2.1.1 Modification contractuelle.....	4
	2.1.2 Les caractéristiques fondamentales	4
	2.2 L'ETAT DU PATRIMOINE.....	4
	2.2.1 Les installations	4
	2.2.2 Les équipements sur le réseau	9
	2.3 LES VOLUMES	9
	2.4 LA QUALITE DE L'EAU.....	10
	2.4.1 CVM.....	10
	2.5 L'INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	10
	2.6 LES RECOMMANDATIONS	11
3	GESTION PATRIMONIALE.....	12
4	L'ANALYSE FINANCIERE.....	14
	4.1 LA FACTURE 120M ³	14
	4.2 LE COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION	14

1 Introduction

Le Syndicat Mixte pour l'Adduction en Eau Potable DAMONA est un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, il dessert les communes de Belloy-en-France, Bouqueval, Châtenay-en-France, Epinay Champlâtreux, Fontenay-en-Parisis, Jagny-sous-Bois, Le Mesnil Aubry, Le Plessis Gassot, Mareil en France, Puiseux en France, Villaines-sous-Bois, Villiers-le-Sec, Ezanville, Goussainville, Le Thillay, Vaudherland.

Le syndicat a intégré en 2020 les communes de Goussainville, Louvres, Roissy, Ezanville, Le Thillay et Vaudherland et est devenu le SMAEP DAMONA

Le territoire du syndicat est divisé en deux secteurs historiques :

- ✓ L'ancien territoire du SIAEP de Nord Ecoeu, a conclu un contrat d'affermage avec la société CEG, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 01/01/2002 et qui se terminera le 31/12/2021. Le service est dirigé par Mathias LOUBLIER.
- ✓ La commune de Goussainville, a conclu un contrat d'affermage avec la société CEG, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 11/04/1992 et qui se terminera le 10/04/2024. Le service est dirigé par Mathias LOUBLIER.
- ✓ La commune du Thillay, a conclu un contrat d'affermage avec la société CEG, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 14/06/2017 et qui se terminera le 13/06/2027. Le service est dirigé par Mathias LOUBLIER.
- ✓ La commune de Vaudherland, a conclu un contrat d'affermage avec la société CEG, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 01/06/2008 et qui s'est terminer le 13/06/2016. Une convention provisoire destinée à assurer la continuité de service a été mise en place jusqu'au 31 décembre 2019 . En juillet 2021 Vaudherland a intégré le syndicat. Le service est dirigé par Mathias LOUBLIER.
- ✓ La commune d'Ezanville, a conclu un contrat d'affermage avec la société VEOLIA, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 01/01/1980 et qui se terminera le 30/11/2024. Le service est dirigé par Eric Genet et Charleyne Terry.
- ✓ La commune de Roissy en France, a conclu un contrat d'affermage avec la société VEOLIA, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 01/01/2019 et qui se terminera le 31/12/2026. Le service est dirigé par Eric Genet et Charleyne Terry.
- ✓ La commune de Louvres, a conclu un contrat d'affermage avec la société VEOLIA, pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable le 01/01/2013 et qui se terminera le 31/12/2024. Le service est dirigé par Eric Genet et Charleyne Terry.

Le syndicat dispose d'infrastructures de production et de distribution d'eau permettant l'alimentation dans des conditions acceptables des consommateurs implantés sur son territoire.

Conformément à loi sur l'eau, les délégataires doivent remettre à l'autorité délégante un rapport d'activités à la fois technique et financier sur la qualité du service. Ce rapport doit être remis au maître d'ouvrage au plus tard le 31 mai de l'année N+1 sous peine de pénalités. Conformément à cette obligation, les délégataires ont remis leurs rapports avant la date légale. Le présent rapport en fait l'analyse.

2 Analyse technique

2.1.1 Modification contractuelle

✓ Pas d'avenant en 2022

2.1.2 Les caractéristiques fondamentales

	Secteur Nord Ecouen	Goussainville	Thillay Vaudherland	Ezanville	Roissy en France	Louvres	Total
Habitants desservis	11 354	31 052	4 718	9 719	2 859	11 120	70 822
Abonnés	4 536	8 294	1 715	2 456	642	3 124	20 767
Rendement de réseaux	83,77%	83,08%	86,26%	79,20%	89,30%	87,90%	5
Forages	3	5	2	1	1	0	12
Ouvrages de stockage	2	5	1	2	1	1	12

2.2 L'état du patrimoine

2.2.1 Les installations

2.2.1.1 Secteur Nord Ecouen

Le tableau ci-dessous présente les installations principales du patrimoine concédé.

Installation de production	Capacité de Production (m ³ /j)
Forage de Mareil N°1	1440
Forage de Mareil N°2	1920
Forage Fontenay en Parisis	0
Production totale	3360

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable - 2022

Réservoir ou château d'eau	Capacité de Stockage (m ³)
Bassin semi enterré N°1 de Mareil en France	300
Bassin semi enterré N°2 de Mareil en France	300
Bassin semi enterré N°3 de Mareil en France (les Pointinets)	1000
Bassin enterré de Fontenay (Sévy)	0
Bassin enterré de Fontenay (les Tournelles)	0
Réservoir sur tour de Fontenay (Sévy)	0
Capacité totale	1600
Installation de reprise, de pompage ou de surpresseur	Débit des pompes (m ³ /h)
Reprise de Chatenay en France	60
Reprise de Louvres	80
Reprise de Mareil en France	120
Reprise de Fontenay en Parisis (Sévy)	0
Reprise de Fontenay en Parisis (les Tournelles)	0

2.2.1.2 Secteur Goussainville

Le tableau ci-dessous présente les installations principales du patrimoine concédé.

Installation de production	Capacité de Production (m ³ /j)
Forage de l'Aumône	2000
Forage de la Chapellerie	2000

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable - 2022

Forage de la Motte Picquet N°1	0
Forage de la Motte Picquet N°2	2000
Forage de la Fosse au Duc N°1	2000
Forage de la Fosse au Duc N°2	2000
Forage du Pré de la Motte	A sortir du patrimoine
Production totale	10 000
Réservoir ou château d'eau	Capacité de Stockage (m³)
Bassin de la Motte Picquet N°1	1250
Bassin de la Motte Picquet N°2	1250
Réservoir de la Chapellerie	2500
Réservoir de Ferdinand Buisson	400
Réservoir de la Fosse au Duc	2000
Capacité totale	7400
Installation de reprise, de pompage ou de surpresseur	Débit des pompes (m³/h)
Reprise de la Motte Picquet	300
Reprise de la Fosse au Duc	200

2.2.1.3 Secteur Thillay/Vaudherland

Le tableau ci-dessous présente les installations principales du patrimoine concédé.

Installation de production	Capacité de Production (m³/j)
Forages Maurice Berteaux	2000
Forage du stade	2000
Production totale	4000
Réservoir ou château d'eau	Capacité de Stockage (m³)

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable - 2022

Réservoir semi enterré	600
Capacité totale	600
Installation de reprise, de pompage ou de surpresseur	Débit des pompes (m³/h)
Pompe de surpression N°1	60
Pompe de surpression N°2	60
Pompe de surpression N°3	60
Station de traitement	Capacité de traitement (m³/h)
Filtration charbon actif	100

2.2.1.4 Secteur Ezanville

Installation de production	Capacité de Production (m³/j)
Usine de Production d'Eau Potable de Ézanville Bourguignons	1500
Production totale	1500
Réservoir ou château d'eau	Capacité de Stockage (m³)
Réservoir d'Ézanville Anglade 500m ³	500
Réservoir ou château d'eau : Les Bourguignons	1500
Capacité totale	200
Installation de captage	Débit des pompes (m³/h)
Installation de pompage : Forage F5	67

2.2.1.5 Secteur Roissy en France

Installation de production	Commune	Capacité de Production (m³/j)
-----------------------------------	----------------	---

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable - 2022

Forage Roissy I et II	Roissy	2000
Réservoir ou château d'eau	Commune	Capacité de Stockage (m³)
Bâche de Roissy	Roissy	500
Installation de reprise, de pompage ou de surpresseur	Commune	Débit des pompes (m³/h)
Surpression Roissy I	Roissy	210
Surpression Roissy II	Roissy	350

2.2.1.6 Secteur Louvres

Installation de production	Commune	Capacité de Production (m³/j)
F2 rue pasteur	Louvres	HS
F3 rue du 11 novembre	Louvres	HS
F4	Louvres	HS
Réservoir ou château d'eau	Commune	Capacité de Stockage (m³)
Paul Bruel	Louvres	2000
Installation de reprise, de pompage ou de surpresseur	Commune	Débit des pompes (m³/h)
Reprise Louvres-Marly	Louvres	
Station Roissy-Louvres	Louvres	900
Surpression sainte Geneviève	Louvres	70
Station de traitement	Commune	Capacité de traitement (m³/h)
Déferrisation F4	Louvres	HS

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable - 2022

2.2.2 Les équipements sur le réseau

Le tableau ci-dessous présente l'état des installations principales du patrimoine sur le réseau.

	Secteur Nord Ecouen	Goussainville	Thillay Vaudherland	Ezanville	Roissy en France	Louvres	Total
Longueur du réseau (km)	106,542	109,6	25,47	35,87	21,48	51.2	298,962
Branchements (unité)	4389	7 917	1 676	2 347	742	2 705	19776
Branchements plomb (unité)	6	0	-	254	0	52	312
Compteurs (unité)	4 599	8 558	1 782	2 561	721	3 249	12912

2.3 Les volumes

	Secteur Nord Ecouen	Goussainville	Thillay Vaudherland	Ezanville	Roissy en France	Louvres	Total
Volumes produits	517 531	1 771 797	608 234	425 513	210 535	-	3 533 610
Volumes achetés	93 122	319 967	708	142 325	274 153	1 450 496	2 280 771
Volumes vendus en gros	-	708	282 851	-	-	726 871	1 010 430
Volumes mis en distribution	610 653	2 091 056	326 091	567 838	484 688	723 625	4 803 951
Pertes	120 170	416 688	88 790	118 099	51 911	183 766	979 424
Volumes consommés autorisés	490 483	1 674 368	237 301	449 739	432 777	539 859	3 824 527
Rendement du réseau	83,77%	83,08%	86,26%	79,20%	89,30%	87,90%	83,16%

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable - 2022

2.4 La qualité de l'eau

	Secteur Nord Ecouen	Goussainville	Thillay Vaudherland	Ezanville	Roissy en France	Louvres
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	1000,00%	100,00%	100,00%	93,80%	100,00%	100,00%

Non-conformités sur Ezanville

Détail des non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-confor mités Contrôle Sanitaire	Nb de non-confor mités Surveillance Déléгатaire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Déléгатaire	Valeur du seuil et unité
Atrazine déséthyl déisopropyl	0,028	0,105	0	1	2	4	0,1 µg/l
Plomb	0	13	1	0	2	0	10 µg/l

2.4.1 CVM

Sans objet. En cours dans le SDAEP

2.5 L'indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- ✓ 0% Aucune action de protection
- ✓ 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- ✓ 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- ✓ 50% Dossier déposé en préfecture

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable - 2022

- ✓ 60% Arrêté préfectoral
- ✓ 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- ✓ 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

	Secteur Nord Ecouen	Goussainville	Thillay Vaudherland	Ezanville	Roissy en France	Louvres
Indice de protection de la ressource	100,00%	58,00%	100,00%	60,00%	100,00%	100,00%

Pour Goussainville :

Ce barème s'explique de la manière suivante :

- Les ressources de la Fosse au Duc n°1 et n°2 disposent de périmètres de protection déterminés par l'arrêté préfectoral n° 2003 - 139 du 14 août 2003.
- La procédure pour établir les périmètres de protection autour des forages de la Motte Piquet, de la Chapellerie, et l'Aumône a été lancée en 2008 par le conseil général.

2.6 Les recommandations

Les recommandations sont en cours d'élaboration dans le SDAEP

3 Gestion patrimoniale

La définition la plus communément admise pour la gestion patrimoniale est celle de l'Agence de Protection de l'Environnement (EPA) : « La gestion du patrimoine est un processus de planification qui assure la meilleure valeur des immobilisations et permet de dégager les ressources financières nécessaires pour leur réhabilitation et leur remplacement ».

En outre, la gestion patrimoniale est la capacité à :

- ✓ Connaître son patrimoine technique
- ✓ Identifier les dysfonctionnements, la sectorisation
- ✓ Planifier au mieux les coûts, dégager les ressources financières

Dans le cadre de la loi de Grenelle 2, la gestion patrimoniale des installations d'eau et d'assainissement constitue un enjeu majeur. Il s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui prévoit 20% d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020.

Les objectifs de la loi de Grenelle 2 et du décret d'application de l'article 161 publié le 27 janvier 2013 sont les suivants :

- ✓ Inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux d'eau
- ✓ Engager des actions afin de limiter le taux de perte à 15% sur les réseaux urbains

Obligations réglementaires

Le décret du 27 janvier 2013 (« limitation des pertes en eau sur les réseaux ») précise que sous peine d'un doublement de la redevance de prélèvement, à l'échéance du 31 décembre 2017, les collectivités doivent :

- ✓ Établir un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement
- ✓ Définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte est supérieur au seuil défini par le décret d'application.

À ce titre, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux devient un enjeu majeur pour les collectivités et constitue à la fin de l'année 2017 un élément d'appréciation des financeurs.

Le syndicat a mis mettre en œuvre une gestion patrimoniale des réseaux.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- ✓ Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable - 2022

- ✓ Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis

	Secteur Nord Ecouen	Goussainville	Thillay Vaudherland	Ezanville	Roissy en France	Louvres	Moyenne
Indice de protection de la ressource	105	100	105	115	115	114	109,00

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable - 2022

4 L'analyse financière

4.1 La facture 120 m³

		Secteur Nord Ecouen	Goussainville	Thillay Vaudherland	Ezanville	Roissy en France	Louvres
Part collectivité	Part fixe annuelle						
	Part variable	1,4500 €	0,7000 €	0,2197 €	0,4004 €	0,0744 €	0,1643 €
	Montant Part collectivité	174,00 €	84,00 €	26,36 €	48,05 €	8,93 €	19,72 €
Part exploitant	Part fixe annuelle	47,16 €	38,58 €	40,46 €	44,98 €	39,58 €	47,28 €
	Part variable	1,0458 €	1,9367 €	1,7897 €	2,3713 €	1,2290 €	1,4954 €
	Montant Part exploitant	172,66 €	270,98 €	255,22 €	329,54 €	187,06 €	226,73 €
Taxes	Préservation des ressources en eau	0,0916 €	0,1122 €	0,0862 €	0,1010 €	0,0200 €	0,0910 €
	Lutte contre la pollution	0,3800 €	0,4200 €	0,4200 €	0,4200 €	0,4200 €	0,4200 €
	Soutien d'étiage					0,0120 €	0,0173 €
	VNF						0,0200 €
	Montant des taxes	56,59 €	63,86 €	60,74 €	62,52 €	54,24 €	65,80 €
TVA 5,5%	22,18 €	23,04 €	18,83 €	24,21 €	13,76 €	17,17 €	
Montant total facture 120	425,43 €	441,88 €	361,16 €	464,31 €	263,99 €	329,41 €	
Prix au m3 TTC	3,55 €	3,68 €	3,01 €	3,87 €	2,20 €	2,75 €	